



## **RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU CSA SUR LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION ET DE L'EMPLOI DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES**

**AVANT-PROJET – JANVIER 2022**

### **JUSTIFICATION**

1. Les jeunes sont des acteurs clés du développement durable, en particulier dans les pays en développement, où vit la grande majorité d'entre eux, souvent en zone rurale. Le secteur agroalimentaire regorge de possibilités d'emploi encore inexploitées. Pourtant, en raison des difficultés d'accès aux terres, aux ressources naturelles, aux infrastructures, au financement, aux technologies et aux connaissances, ainsi que de la faible rémunération des travailleurs des secteurs agricole et alimentaire, les jeunes délaisSENT l'agriculture et les zones rurales. Par conséquent, beaucoup estiment que la meilleure solution pour eux est de migrer, vers la ville ou vers d'autres pays. Il est nécessaire d'agir afin de rendre le secteur agroalimentaire plus attractif pour les jeunes et de renforcer la capacité de ceux-ci de produire des revenus.
2. La rentabilité potentielle des investissements en faveur des jeunes est sans limite aux points de vue de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté, de la création d'emploi, de la paix et de la stabilité politique.
3. Alors que l'âge moyen des agriculteurs au niveau mondial avoisine les 60 ans, il est essentiel de concevoir des systèmes, des politiques et des programmes qui attirent davantage les jeunes vers l'agriculture et les métiers agricoles. La participation et le rôle moteur des jeunes sont étroitement liés aux innombrables aspects que revêt la concrétisation de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition pour tous. Parmi ces aspects, les liens avec l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, le continuum rural-urbain et les pratiques et les technologies innovantes, notamment les nouvelles utilisations des données et les plateformes de partage des connaissances, présentent un intérêt particulier.
4. Les recommandations suivantes s'adressent aux gouvernements (ministères compétents, autorités et institutions nationales, régionales ou locales concernées, selon le cas), appelés à agir en concertation avec les organisations intergouvernementales, les organisations de producteurs, le secteur privé (microentreprises, petites et moyennes entreprises et entreprises de plus grande taille) et la société civile.
5. Elles sont envisagées comme un document ciblé et axé sur l'action qui encouragera l'élaboration de politiques publiques visant à créer des environnements favorables à même d'exploiter l'énergie et les compétences des jeunes afin d'améliorer les systèmes alimentaires. Pour atteindre cet objectif, il conviendra de tenir compte de la diversité des jeunes à travers le monde, de l'intersectionnalité qui les caractérise et du contexte dans lequel s'inscrivent leurs aspirations et leurs expériences.

## **1. CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA PARTICIPATION ET À L'EMPLOI DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES**

- a) Contribuer à la concrétisation des droits des jeunes sans aucune discrimination, en mettant en œuvre les instruments mondiaux de politique générale existants susceptibles de promouvoir la participation et l'emploi des jeunes dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires, en soutenant les processus et programmes stratégiques pertinents et en créant des mécanismes qui permettent de rendre des comptes. (*#Droits*)
- b) Veiller à ce que les politiques et les programmes axés sur les jeunes tiennent compte de la diversité des jeunes ainsi que des relations et des hiérarchies intergénérationnelles, de sorte qu'ils apportent un soutien supplémentaire à l'appui d'une plus grande équité et d'une meilleure répartition des ressources, indépendamment de la génération, du genre, de la classe sociale, de la culture, de l'origine ethnique et du statut relatif à la citoyenneté, en accordant une attention particulière aux groupes de jeunes vulnérables et défavorisés. (*#Approche intergénérationnelle*)
- c) Améliorer les conditions de vie des jeunes en garantissant un accès adéquat à l'éducation, à la santé, à l'hygiène et à la nutrition, et rendre les jeunes moins vulnérables en veillant à ce qu'ils aient accès aux infrastructures et services essentiels et en mettant en œuvre des programmes de protection sociale et des filets de sécurité qui permettent de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels spécifiques des enfants et des adolescents. (*#Protection sociale*)
- d) Soutenir et encourager la participation active, sur un pied d'égalité et sans discrimination des jeunes et leur rôle de chef de file dans les organisations pertinentes, notamment celles de la société civile et du secteur privé, dans les mécanismes de gouvernance et dans les instances de prise de décision à tous les niveaux (CSA, parlements et autres espaces où sont élaborées les politiques nationales et locales, par exemple), et promouvoir les organisations et les initiatives dirigées par des jeunes. (*#Participation et gouvernance*)
- e) Renforcer la collecte d'informations et de statistiques sur le marché du travail afin de rendre compte de la diversité des situations et de l'hétérogénéité des jeunes, des emplois qu'ils occupent et de leurs conditions de travail dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires, ainsi que de la mobilité des jeunes et du temps de travail consacré à différentes activités. (*#Collecte de données*)
- f) Améliorer le recueil de données sur les différentes formes de participation des jeunes à l'agriculture et aux systèmes alimentaires, à l'aide de méthodes qualitatives et quantitatives, et ce afin de mieux cerner les besoins et les comportements des jeunes et d'étayer l'élaboration des politiques. (*#Collecte de données*)

## **2. GARANTIR DES MOYENS D'EXISTENCE DIGNES, VALORISANTS ET RÉMUNÉRATEURS**

- a) Faire en sorte que les politiques relatives à l'emploi et au marché du travail et les interventions au niveau de la demande de main-d'œuvre ciblent les jeunes et leur offrent des possibilités d'exercer un emploi dans la dignité et dans des conditions décentes dans le secteur agricole et les systèmes

alimentaires, qui contribue à la préservation ou à la restauration de l'environnement. (*#Politiques relatives au marché du travail*)

- b) Mettre en œuvre des politiques globales concernant le marché du travail pour accroître la capacité d'insertion professionnelle des jeunes dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires, au moyen de différentes interventions, comme des services d'aide à la recherche d'emploi et de placement professionnel, des programmes de formation et de perfectionnement, des équivalences d'emplois, des services d'accompagnement en matière d'entrepreneuriat et des pépinières d'entreprises. (*#Politiques relatives au marché du travail*)
- c) Mettre en œuvre des mesures axées sur la demande de main-d'œuvre en faveur des jeunes afin de promouvoir des systèmes alimentaires et des investissements plus inclusifs et plus durables, conformément aux Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. (*#Politiques relatives au marché du travail*)
- d) Mettre en place des programmes visant à favoriser le passage des études à la vie active, en garantissant un accès équitable à ces programmes, indépendamment du genre, de l'origine ethnique et du statut lié à la citoyenneté. (*#Politiques relatives au marché du travail*)
- e) Élaborer des législations et réglementations du travail, et y consacrer un budget suffisant, afin de garantir des salaires décents et d'améliorer les conditions de travail pour les jeunes dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires, une attention particulière devant être accordée aux enfants légalement en âge de travailler, et ce en réduisant leur exposition aux dangers, en contribuant à la sécurité et à la santé au travail, en promouvant des pratiques agricoles durables, en fournissant des équipements de protection individuelle, en garantissant des horaires de travail raisonnables et en instaurant un système d'assurance chômage. (*#Législation et gouvernance en matière d'emploi*)
- f) Élaborer des programmes de protection sociale qui permettent de compenser la contribution non rémunérée des jeunes aux systèmes alimentaires et de légitimer les soins domestiques, prodigués notamment par les jeunes femmes, en mettant en place des services publics de garde d'enfants, des congés parentaux et d'autres services communautaires. (*#Protection sociale*)
- g) Soutenir les systèmes d'inspection du travail dans les secteurs et les professions où les jeunes sont les plus nombreux et renforcer le contrôle du respect de la législation du travail et des droits des travailleurs au niveau communautaire. (*#Législation et gouvernance en matière d'emploi*)
- h) Promouvoir, conformément aux recommandations existantes du CSA en matière de politiques, les approches agroécologiques et autres pratiques novatrices à l'appui d'une agriculture et de systèmes alimentaires durables pour créer des emplois décents pour la jeunesse, en renforçant les capacités des jeunes et en fournissant un soutien et des débouchés commerciaux aux produits durables. (*#Incitations et financement social*)

### **3. ACCROÎTRE L'ACCÈS ÉQUITABLE AUX RESSOURCES**

- a) Favoriser l'accès équitable des jeunes ruraux aux terres, aux semences et à la biodiversité, aux pêches et aux forêts, et soutenir la conservation et la protection de ces ressources, en adoptant des

politiques et des programmes appropriés au niveau national, conformément aux Directives volontaires du CSA pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et à d'autres cadres pertinents. (*#Ressources naturelles*)

- b) Élaborer des mesures juridiques, des politiques et des réglementations visant à faciliter la transmission des ressources naturelles, des ressources productives et des entreprises d'une génération à l'autre en favorisant les successions et les créations d'entreprises et en améliorant l'accès à un système de retraite. (*#Ressources naturelles et productives*)
- c) Promouvoir la création de coopératives et d'autres organisations afin de faciliter l'accès des jeunes aux avoirs productifs et d'accroître leurs capacités en matière de gestion des terres et des exploitations agricoles. (*#Ressources productives*)
- d) Contribuer à l'éducation financière des jeunes et, en collaboration avec les fournisseurs de services financiers, promouvoir le développement et la disponibilité de services et de produits financiers abordables et inclusifs qui soient adaptés aux besoins des jeunes travaillant dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. (*#Finances*)
- e) Encourager l'entrepreneuriat des jeunes dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires, aussi bien dans des cadres individuels que collectifs, en mettant en place des programmes de financement flexibles, pouvant prendre diverses formes: mobilisation de l'épargne, financement participatif, nouveaux types de garanties permettant d'accéder aux prêts et d'en réduire le coût dans les zones rurales, agriculture contractuelle et autres mécanismes de financement des chaînes de valeur, récépissés d'entrepôt, services financiers numériques et mobiles, assurances, envois de fonds et produits d'investissement, amélioration de l'offre de services financiers, octroi de subventions à titre de capital d'amorçage, partenariats avec des institutions financières et instruments de partage des risques. (*#Finances*)
- f) Améliorer les infrastructures publiques pour que les jeunes – producteurs, entrepreneurs ou commerçants – puissent bénéficier d'un meilleur accès aux marchés et avoir les moyens de contribuer à mieux relier les territoires urbains et ruraux et les communautés qui y vivent, de façon à favoriser la durabilité des systèmes alimentaires. (*#Infrastructures*)
- g) Appuyer la création de pépinières d'entreprises et l'élaboration de programmes pertinents pour permettre aux jeunes d'intégrer des chaînes d'approvisionnement alimentaire durables, et soutenir la participation des jeunes à des systèmes de certification et de surpris qui pourraient leur garantir un meilleur rendement tout en contribuant à des systèmes agricoles et alimentaires plus durables. (*#Marchés*)
- h) Soutenir la mise en place de programmes d'achats publics dans le secteur agroalimentaire, comme des programmes dits «de la ferme à l'école» ou des programmes publics de nutrition qui font appel à des entreprises durables et dirigées par des jeunes, et ce au moyen de quotas et de mesures de sensibilisation et d'appui technique. (*#Marchés*)

#### **4. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES, L’ÉDUCATION ET LES COMPÉTENCES**

- a) Garantir l'accès universel à une éducation gratuite et de qualité, en améliorant les infrastructures pour faciliter l'accès à l'école, en veillant à ce que la scolarité se poursuive pendant les situations d'urgence, notamment en favorisant l'accès à l'enseignement à distance et en garantissant un retour de tous les élèves à l'école sans danger ni discrimination, et en adoptant une approche multisectorielle afin de mettre en œuvre et de faire respecter les politiques relatives à la scolarisation des filles. (#*Éducation*)
- b) Soutenir l'enrichissement des programmes d'enseignement dans les écoles primaires et secondaires, en y intégrant des sujets ayant trait à l'agriculture et aux systèmes alimentaires durables afin de former les jeunes qui désirent s'orienter vers des métiers agricoles et ruraux. (#*Éducation*)
- c) Promouvoir les programmes de formation, y compris professionnelle, et la création d'emplois dans les systèmes alimentaires (nutritionnistes, éducateurs alimentaires, prestataires de services de vulgarisation et de conseil, etc.). (#*Formation*)
- d) Faire participer les jeunes à la recherche sur l'agriculture et les systèmes alimentaires durables, la conservation des ressources, l'atténuation du changement climatique et la gestion de l'environnement, et renforcer les possibilités offertes aux jeunes de prendre part à des partenariats de recherche à assise communautaire. (#*Recherche*)
- e) Promouvoir l'échange intergénérationnel et intragénérationnel d'informations, de connaissances et de pratiques dans le cadre du mentorat et de la collaboration entre pairs. (#*Échange d'informations et de connaissances*)

#### **5. FAVORISER UNE INNOVATION DURABLE ET INCLUSIVE**

- a) Soutenir le rôle clé des jeunes dans la promotion de l'innovation sociale, par l'intermédiaire d'entreprises à vocation sociale ou communautaire, de plateformes d'innovation multipartites, de financements communautaires et d'innovations institutionnelles visant à relier les agriculteurs aux marchés, en tenant compte des connaissances transmises entre générations et des savoirs autochtones concernant les systèmes alimentaires durables. (#*Innovation sociale*)
- b) Appuyer la fourniture, dans les zones rurales et urbaines, de services de vulgarisation et de services numériques adaptés aux besoins et aux priorités des jeunes, tout en garantissant un accès inclusif à ces services. (#*Services de vulgarisation et services numériques*)
- c) Développer les compétences numériques des jeunes travailleurs et de celles et ceux qui passent des études au marché du travail, renforcer leurs capacités en matière d'approches durables et innovantes et les initier à la conception participative de solutions numériques. (#*Compétences numériques*)
- d) Investir dans les infrastructures numériques et promouvoir le développement du numérique afin de garantir la connectivité des zones périurbaines, rurales et reculées, ce qui permettra de renforcer et de diversifier les systèmes alimentaires et de créer des emplois pour les jeunes. (#*Infrastructures numériques*)